

RAPPORT au CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Réunion du 17 janvier 2025

A - Finances et Solidarité Territoriale

BUDGET PRIMITIF 2025
EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Le Budget Primitif 2025 s'inscrit dans un contexte d'instabilité nationale et de fortes incertitudes financières compte tenu du rejet de projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 et de la censure du Gouvernement provoquant l'interruption de l'examen du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025. Conséquence de la non-adoption du PLF 2025, les collectivités sont plongées dans une parfaite incertitude.

A l'heure de la rédaction de ce rapport, le Gouvernement démissionnaire a déposé au Parlement un Projet de Loi de Finances spéciale. Cette loi spéciale permettra, comme prévu par la Constitution, la continuité des services publics et appliquera pour 2025 les choix de 2024 jusqu'au vote d'une loi de finances initiale.

Les dispositions du Projet de Loi de Finances qui actaient notamment une contribution des collectivités au Fonds de réserve, le gel de la dynamique de la TVA, l'abaissement du taux de compensation de la TVA sont pour l'heure caduques.

Toutefois, dans l'attente d'un nouveau Projet de Loi de Finances, notre collectivité adoptera une approche prudente dans l'inscription de ses recettes et appliquera le gel des fractions de TVA, comme prévu dans les mesures du Projet de Loi de Finances initial pour 2025.

En effet, cette hypothèse prudentielle paraît crédible compte tenu de la forte probabilité que les collectivités soient de nouveau associées au redressement des finances publiques. Même si le PLF 2025 est désormais rejeté, les collectivités craignent d'être contraintes, dans les prochains mois, à contribuer au redressement des comptes publics sans en connaître les modalités.

Dans l'attente de ce nouveau Projet de Loi de Finances pour 2025, il vous est proposé un Budget Primitif prenant en compte une réduction des recettes liées aux fractions de TVA. Cette feuille de route prudente et pragmatique pourrait être rectifiée, le cas échéant, lors du prochain vote du Budget Supplémentaire.

Ces nouvelles contraintes demanderont un effort supplémentaire aux collectivités à l'heure où elles sont moins que jamais maîtres de l'évolution de leurs dépenses relatives aux solidarités humaines.

L'objectif majeur du Département sera de faire face à la croissance de charges pérennes avec une incertitude quant aux évolutions des recettes dont la quasi-totalité est désormais corrélée à la dynamique économique.

Conformément aux orientations budgétaires, notre Assemblée propose un Budget Primitif 2025 avec comme ligne de forces les solidarités humaines et territoriales consolidées et une politique d'investissement ambitieuse basée sur des fondamentaux réaffirmés :

- un Département fortement mobilisé pour ses habitants, acteur incontournable du bien-être de sa population qui exercera pleinement ses responsabilités à l'égard de ses habitants : acteur majeur en première ligne des solidarités humaines, le Département sera présent au quotidien au plus près des plus jeunes et des plus âgés, des personnes souffrant de handicap et des personnes fragilisées ou en situation de précarité ;
- la poursuite d'actions fortes dans le domaine de la santé pour notamment soutenir l'implantation de professionnels de santé dans l'Indre ;
- un partenaire fidèle, toujours aux côtés des jeunes collégiens, des communes et du secteur associatif, qui assume ses missions de proximité ;
- des investissements robustes et significatifs propices à l'économie locale et à l'emploi ;
- la concrétisation de projets structurants et novateurs pour l'Indre et les Indriens avec comme fil conducteur : l'attractivité du territoire ;
- un Département qui tiendra ses engagements à mener une politique d'investissement fondée sur l'innovation, les transitions énergétiques et écologiques, la cohésion territoriale et la dynamisation de son territoire.

Le Budget Primitif 2025, s'équilibre, en dépenses et en recettes, en mouvements réels, à **312.163.412 €**.

I – LES RECETTES

Les dotations et compensations versées par l'État

Compte tenu du premier article du Projet de Loi spéciale, la Dotation Globale de Fonctionnement (**DGF**) est reconduite à son montant 2024. Principale composante des recettes de fonctionnement, le gel de la DGF équivaut à une perte de recettes qui s'avère particulièrement élevée puisque non indexée sur le niveau d'inflation. La stabilité de la DGF est donc à relativiser car en volume (en prenant compte l'inflation) la situation n'est pas à l'avantage des Départements, qui, de fait, contribuent au redressement des finances publiques nationales.

En fonction de l'évolution des composantes de la DGF (dotation forfaitaire et dotation de fonctionnement minimale), elle devrait s'établir à **46.339.542 €**.

Les chiffres définitifs ne seront connus que courant 2025.

Le produit de la Dotation Générale de Décentralisation (**DGD**) demeure figé depuis 2008 et s'élève à **1.842.305 €**.

Au titre des compensations fiscales, les Départements pourraient être de nouveau ponctionnés en 2025. Dans l'incertitude, le produit issu de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) est prévu à hauteur de **3.750.000 €**, donc inférieur au montant perçu en 2024.

La Dotation de Transfert des Compensations d'Exonération de taxe d'habitation (**DTCE**) est estimée à **2.500.000 €**, à un niveau équivalent à celui de 2024.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (**FNGIR**) est quant à lui figé à hauteur de **3.553.568 €**.

Le Département dispose du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (**FCTVA**), recette liée aux investissements réalisés l'année précédente. Le produit de FCTVA pour 2025 est estimé à **6.400.000 €** sur la base des dépenses qui seraient réalisées sur l'exercice 2024 avec le taux actuel de 16,404 %.

Les recettes fiscales

Compte tenu des réformes fiscales successives, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (**TVA**) constitue le principal impôt local des Départements, puisqu'elle représenterait en 2024 plus de 21 % des recettes départementales. Comme le craignaient les collectivités, la croissance de la TVA n'a été une sécurité qu'à court terme. En effet, sa moindre progression déjà constatée en 2023 se poursuit en 2024. Le Projet de Loi de Finances pour 2024 prévoyait une évolution des recettes de TVA nationale à + 4,5 %. Ce taux serait actualisé et révisé à la baisse à seulement + 0,8 %.

De surcroît, le Projet de Loi de Finances pour 2025 prévoyait que le produit affecté en 2025 à chaque collectivité soit « gelé » et donc égal au montant qui leur a été versé en 2024 au titre de la participation temporaire des collectivités locales à l'effort d'assainissement des comptes publics. Ainsi, la dynamique de TVA ne serait pas reversée aux collectivités. Le Département de l'Indre fait le choix d'intégrer, par prudence, cette disposition compte tenu de la forte probabilité que le futur Projet de Loi de Finances prévoie de nouveau d'associer les collectivités au redressement des finances publiques.

Les Départements bénéficient de deux fractions de TVA, la première en compensation de la perte de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (**TFPB**) et la seconde venant compenser la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (**CVAE**).

Compte tenu de la moindre dynamique de l'évolution de la TVA et de la prise en compte d'un possible gel, le produit est estimé à hauteur de **43.700.000 €** pour la fraction compensatoire de TFPB et de **10.300.000 €** pour la fraction compensatoire de CVAE.

Concernant la **fraction complémentaire de TVA** issue de la loi de finances pour 2020, son montant est reconduit à hauteur de **1.400.000 €**, identique à celui de 2024, compte tenu de l'enveloppe nationale constante de 250 M€.

Le Département perçoit l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (**IFER**). La prévision peut être évaluée à **1.500.000 €**, conformément aux montants perçus ces dernières années.

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (**DMTO**) continueront d'être influencés par les conditions d'évolution des ventes dans l'immobilier qui s'inscrivent en baisse continue depuis 2023.

Cette ressource demeure volatile et peut fluctuer considérablement d'une année sur l'autre. L'encaissement des DMTO sur les trois premiers trimestres 2024 accuse un recul de plus de 20 % par rapport à 2023, avec un atterrissage proche de -18 %.

Selon l'hypothèse du Cabinet Ressources Consultants, le fort repli constaté lors de la hausse des taux serait arrivé à son terme. La baisse lente des taux directeurs redonnerait du souffle au crédit et impulserait le nombre de transactions immobilières. Un rebond de 7 % pourrait être envisagé après une baisse ces deux dernières années.

La Banque Postale entrevoit également quelques signaux positifs pour l'immobilier avec les intentions d'achat des ménages qui se redressent. Par ailleurs, le Gouvernement démissionnaire, dans le rapport sur la situation des finances publiques locales, tablait sur une croissance des DMTO de 7,1 %.

Compte tenu de ces éléments, une prévision de **15.500.000 €** de recettes pourrait ainsi être proposée au Budget Primitif 2025 selon l'hypothèse d'une tendance à la hausse de 7 % par rapport à 2024.

Le montant de la Taxe sur les Conventions d'Assurances (**TSCA**) versée aux Départements résulte à la fois de compensations de transferts de compétences opérés dans le cadre de l'acte II de la décentralisation et d'ajustements effectués dans le cadre de la réforme de la fiscalité de 2010.

Compte tenu de l'incertitude sur l'évolution de cette ressource, il est proposé d'inscrire **40.800.000 €** de produit pour l'exercice 2025, montant stable par rapport au produit estimé pour 2024.

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (**TICPE**) se décompose en deux parts, la première figée à **12.737.576 €** pour compenser le versement des allocations RSA et la seconde pour compenser les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation (en complément de la TSCA). Pour cette deuxième part, le montant inscrit serait de **3.800.000 €** selon une hypothèse de stabilité par rapport au compte administratif anticipé 2024.

Enfin, le produit relatif à la Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (**TICFE**) est prévu à hauteur de **3.300.000 €**, selon la croissance tendancielle constatée sur les derniers exercices.

Les recettes issues des fonds de péréquation

Notre Département bénéficie de plusieurs fonds de péréquation ayant pour objectif de réduire les inégalités de répartition de richesse. Les Départements disposent de peu d'informations sur l'évolution de ces fonds ce qui conduit à émettre les hypothèses suivantes :

- **Fonds national de péréquation des DMTO** : compte tenu de la chute du produit national de DMTO, le fonds pourrait être alimenté à la baisse par rapport à 2024. Une recette de **13.000.000 €** est estimée pour 2025 tout en précisant que cette ressource sera réduite par une contribution à ce fonds prévue à hauteur de 1.300.000 €.
- Le Département perçoit une recette au titre du Dispositif de Compensation Péréquée (**DCP**) qui correspond aux frais de gestion de la TFPB transférés par l'État aux Départements. L'objectif est de réduire la charge des Allocations Individuelles de Solidarités (AIS). Compte tenu de l'évolution du produit de foncier bâti, la recette prévisionnelle 2025 s'établirait à **7.500.000 €**.

Les autres recettes

Je vous propose d'inscrire **30.100.293 €** d'emprunt pour assurer l'équilibre de la section d'investissement de ce Budget Primitif 2025.

Les autres ressources correspondent aux recettes dites « métiers » tels que :

- les produits d'exploitation et du domaine provenant notamment des redevances pour occupation du domaine public, des remboursements de salaires pour les personnels mis à disposition,
- les ressources d'aide sociale se composant des concours attendus de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (**CNSA**) afin de contribuer aux dépenses des prestations individuelles (Allocations Personnalisées d'Autonomie -APA- et Prestation de Compensation du Handicap -PCH-), des recouvrements sur bénéficiaires, de leurs ressources, de la participation des obligés alimentaires et des recours sur succession,
- les autres produits de gestion dont les revenus des immeubles et les produits liés aux cessions d'immobilisations.

II – LES DEPENSES

Construit sur les bases du Débat d'Orientations Budgétaires, le Budget Primitif 2025 propose des dépenses en nette progression par rapport au Budget Primitif 2024, avec + 5,8 M€ sur le fonctionnement et + 12,2 M€ sur l'investissement. Il s'attache à répondre à la conduite de notre politique départementale visant à rester offensif pour soutenir et protéger les Indriens, notamment les plus vulnérables, à maintenir un haut niveau d'investissement essentiel au développement économique et au soutien à l'emploi local en prenant en compte nos engagements en faveur du changement climatique et de l'attractivité de notre territoire.

Au cœur des politiques publiques de proximité, le Département assumera, dans ce contexte d'instabilité et d'incertitude, son entière responsabilité en garantissant la solidarité humaine envers les populations fragilisées et démunies.

Notre Assemblée répondra aux besoins accrus en termes de sécurité et maintiendra son soutien, volontaire et facultatif, en faveur de la jeunesse, de l'environnement, de la culture, du sport, du tourisme et du patrimoine pour améliorer le cadre de vie de nos habitants.

En investissement, ce budget marque une forte accélération de notre politique d'équipement direct du territoire et le renouvellement de nos efforts pour générer de l'activité économique tout en amplifiant notre soutien volontariste en faveur des communes, via nos fonds à guichet ouvert.

Les principaux crédits de ce budget se répartissent selon les trois domaines d'intervention suivants.

Poursuivant sa progression, le budget consacré au domaine primordial de la **Famille et de la Solidarité** représente plus de 70 % des dépenses de fonctionnement. **164,4 M€** sont consacrés aux dépenses sociales, en hausse de 4,4 M€, soit + 2,7 % par rapport au Budget Primitif 2024, supérieur au taux de l'inflation et toujours non intégralement compensés par l'État. Conforté dans son rôle de chef de file des politiques sociales, le Département est plus que jamais le maillon indispensable à la création du lien social sur les territoires, et plus particulièrement les territoires ruraux.

Le budget alloué au secteur de l'Enfance et de la Famille s'élève à 29.770.423 €, en hausse de près de 2 M€ par rapport au Budget Primitif 2024, afin d'accomplir totalement nos missions de prévention et de protection maternelle et infantile. L'évolution croissante des charges de ce secteur s'explique à la fois par l'activité en constante augmentation de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), notamment les placements, et les revalorisations des carrières des assistants familiaux et des personnels du secteur social et médico-social. En investissement, notre Département financera en totalité le projet de reconstruction du Foyer de l'Enfance géré par l'Etablissement public Blanche de Fontarce à hauteur de 6 M€ pour offrir des conditions d'accueil optimales aux enfants confiés.

Ce sont 44.239.899 € de crédits qui sont prévus pour améliorer le quotidien des Personnes âgées, pour prévenir et compenser la perte d'autonomie due à l'âge et favoriser le « Mieux vieillir dans l'Indre ». Le Département interviendra au titre du versement de l'APA, de la prise en charge de l'hébergement pour les bénéficiaires de l'aide sociale, mènera des actions de prévention et d'accompagnement et poursuivra sa politique volontariste de modernisation et d'adaptation des établissements sociaux et médico-sociaux.

Les crédits en faveur des Personnes en situation de handicap s'élèvent à 36.398.401 € et permettront le versement de la PCH, de l'ACTP, des frais d'hébergement en établissement pour les personnes éligibles à l'aide sociale. Outre ces financements, le Département participera au budget de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et poursuivra sa politique volontariste de développement de l'accueil familial et de modernisation et d'adaptation des structures d'accueil.

38.490.465 € de crédits sont inscrits au titre de notre politique d'Insertion confortant notre engagement en faveur des personnes en difficulté. Dans le contexte actuel de crise inflationniste, notre collectivité sera présente pour lutter contre la précarité, la pauvreté, combattre toutes les formes d'exclusion sociale et favoriser l'autonomie et le retour à l'emploi des publics en difficulté. Le Département se mobilisera, au-delà du versement de l'allocation RSA, pour accompagner les usagers démunis autour de leur insertion sociale et/ou professionnelle et pour financer les dispositifs relatifs au FSL et au FAJD.

Pivot de l'action publique territoriale, le Département affrontera les nouveaux défis du monde local et favorisera le **développement et l'aménagement du territoire**. Ce secteur se voit attribuer **117.505.037 €** de crédits, soit près de 7 M€ supplémentaires par rapport à 2024, pour insuffler une politique porteuse d'avenir pour l'Indre. Valoriser les richesses et préserver le patrimoine de l'Indre, agir pour l'environnement avec la prise en compte du changement climatique, renforcer l'attractivité de notre territoire, amplifier l'accompagnement de nos communes dans le financement de leurs projets, offrir aux collégiens tous les moyens de réussite scolaire et enfin préserver nos politiques sportives et culturelles, tels sont les objectifs de ce budget 2025.

Par ses actions, notre Département répondra aux besoins des citoyens et favorisera la dynamique territoriale avec de surcroît la fin du grand chantier du très haut débit pour tous avec une couverture complète de l'Indre en 2025 pour le réseau déployé par le RIP36, le nouvel enjeu du déploiement du réseau LORA dédié aux objets connectés, la poursuite de notre plan santé et le maintien en 2025 des fonds thématiques à guichet ouvert.

En 2025, 28.652.493 € de crédits seront destinés à notre politique de travaux sur nos infrastructures routières, élément essentiel du maillage territorial plus particulièrement dans notre département rural. La poursuite des aménagements et de la modernisation du réseau routier prendra en compte le contexte du dérèglement climatique en s'appuyant sur des techniques et équipements plus respectueux de l'environnement. Cette stratégie permettra d'offrir aux usagers de la route un niveau de service toujours plus élevé en terme de qualité et de sécurité. En fonctionnement, pour assurer le programme d'entretien courant des chaussées, l'exploitation et la sécurité sur les routes ainsi que l'exécution du service hivernal, une somme de 7.153.290 € est prévue.

Concernant le secteur de l'Education, la volonté de notre Assemblée demeure de créer les conditions optimales d'enseignement et de réussite de nos collégiens. Avec un budget à hauteur de 17.543.510 €, le Département poursuit ses efforts en faveur des jeunes de l'Indre. 2025 marque la continuité d'un haut niveau d'équipement de nos collèges avec la poursuite de la mise en œuvre du plan de transition énergétique conformément à nos engagements. Ainsi, les investissements dans les collèges, au cœur de notre compétence, répondront aux exigences de développement durable et permettront également l'acquisition de mobilier et matériel informatique, toutes ces opérations concourant à offrir un cadre favorable aux enseignements.

Le budget de fonctionnement 2025 dédié à nos collégiens s'élève à près de 4 M€ et permettra notamment de doter les collèges de moyens financiers pour faire face aux charges générales de fonctionnement matériel et pédagogiques liées aux enseignements.

En matière de transports scolaires, 882.000 € sont prévus notamment pour le transport spécial des élèves handicapés, secteur relevant de notre compétence. A cela s'ajoute une somme de 1.905.631 € au titre de la soulte à verser à la Région dans le cadre du transfert de la compétence transport.

Par ailleurs, bien que le secteur de l'enseignement supérieur ne relève pas de notre champ de compétences obligatoires, notre collectivité interviendra à hauteur de 625.049 € pour que se déploie dans l'Indre un enseignement supérieur indispensable qui réponde aux besoins des étudiants à la recherche de qualité, de proximité et d'accessibilité dans leurs études supérieures.

Enfin, nous reconduisons nos dispositifs d'attribution de bourses d'enseignement supérieur et de bourses aux étudiants ayant obtenu une mention (bien ou très bien) au baccalauréat et maintenons notre participation à l'ADESI et à l'INSPE, associations œuvrant dans le domaine universitaire.

L'Attractivité de l'Indre demeure une priorité. Notre collectivité poursuivra sa forte mobilisation pour développer les atouts de notre département et valoriser les richesses de nos territoires.

La politique volontariste de lutte contre la désertification médicale menée par le Département de l'Indre sera soutenue et amplifiée en 2025. Les multiples dispositifs d'aides, dans le cadre de notre ambitieux « Plan Santé », sont reconduits. Démarcher les professionnels de santé, favoriser et pérenniser leur installation dans l'Indre, tels sont les objectifs fixés dans notre feuille de route dédiée à la Santé.

Pour la mise en œuvre de cette politique en faveur de la démographie médicale, ce sont 555.000 € d'autorisation de programme, 87.000 € d'autorisation d'engagement et 812.057 € de crédits de paiement qui sont votés au budget.

Par ailleurs, le Département reconduit son dispositif d'aides spécifiques aux vétérinaires exerçant en élevages s'installant en zone rurale afin de renforcer le maillage de ces professionnels de santé animale dans l'Indre.

Les actions menées en faveur du Tourisme impulsent la dynamique d'attractivité de l'Indre. Le Département s'attache à soutenir les différents organismes intervenant dans le secteur du tourisme et tout particulièrement l'A²I, qui se voit attribuer un soutien financier à hauteur de 1.331.300 €. L'A²I demeure l'acteur majeur de la politique touristique pour valoriser l'Indre, attirer de nouveaux actifs et accueillir de nouveaux habitants.

De surcroît, dans le cadre de notre plan vélo, nous poursuivons notre projet de réalisation des voies vertes, nécessitant un investissement de 6.683.000 € pour impulser la dynamique touristique et contribuer à la découverte du patrimoine de l'Indre.

810.500 € de crédits seront consacrés aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) avec en particulier notre subvention au bénéfice du SMRIP 36 pour la conduite du projet Territoire Connecté et Durable.

Partenaire fidèle des communes, notre collectivité poursuivra en 2025 son aide volontariste et à guichet ouvert en faveur du patrimoine communal. Le Département de l'Indre soutient activement le bloc communal et place la solidarité territoriale au cœur de ses missions.

Les différents fonds communaux thématiques comme le FAR, qui enregistre de nouveau une hausse, le Fonds Patrimoine, le Fonds de valorisation des archives, le Fonds Bibliothèque, mais également l'électrification rurale, l'aide au maintien des activités commerciales en zones rurales permettront aux communes de pouvoir réaliser leurs projets d'investissement. Ce sont plus de 4,3 M€ d'autorisation de programme et plus de 5,3 M€ de crédits de paiement qui y sont consacrés.

Avec près de 3 M€ de crédits, la politique départementale à l'égard de l'Environnement prend toute son importance. Notre collectivité reconduit son soutien et ses actions en faveur de l'écologie et de la transition énergétique. Le Département s'implique via ses multiples financements dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles, dans le cadre du Fonds de l'eau permettant de subventionner les travaux d'alimentation en eau potable et les travaux d'assainissement des eaux usées des communes rurales. La révision du schéma d'approvisionnement en eau potable pour sécuriser la ressource essentielle aux Indriens tout en intégrant les conséquences du changement climatique sera finalisée en 2025.

Enfin, nos efforts se poursuivent avec le renouvellement du Fonds d'adaptation au changement climatique pour le déploiement des récupérateurs d'eau pluviales, la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école et pour 2025, la prise en compte des projets de plantations d'arbres, d'arbustes et de haies.

En matière de Sécurité des personnes et des biens, le Département réalise un effort notable au bénéfice du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Comme chaque année, notre collectivité apportera sa contribution au budget de fonctionnement du SDIS, estimée à 8.840.526 €. En investissement, notre collectivité fait le choix de poursuivre ses efforts considérables pour garantir la couverture des risques de toute nature et assurer la sécurité et la protection des Indriens. Une autorisation de programme prévisionnelle de 5.917.856 € et des crédits de paiement équivalents sont inscrits au titre de la subvention exceptionnelle d'investissement, dans l'attente des comptes définitifs 2024 et du vote du budget 2025 du SDIS.

Par ailleurs, 103.000 € de crédits sont prévus en faveur du Fonds départemental de vidéo-protection.

Le budget alloué à la politique en faveur du Sport s'élève à 4.360.589 € permettant de soutenir les investissements des communes via nos aides à guichet ouvert dans le cadre des fonds thématiques des travaux d'équipements sportifs et socio-culturels, de rénovation et de réhabilitation des équipements sportifs.

En fonctionnement, le Département renouvelle ses aides volontaires pour dynamiser le mouvement sportif, promouvoir et développer les disciplines en accompagnant les comités et associations sportifs de l'Indre mais également les familles avec la licence « Sport en Indre », le « Pass'Sport collégiens » et le nouveau dispositif « Licence Handisport ».

L'action volontaire et continue du Département dans le domaine de la Culture et de la vie associative se traduit par un budget de 3.989.426 € comprenant les subventions versées en investissement et en fonctionnement pour favoriser la cohésion sociale sur le territoire.

L'ensemble des aides attribuées permettront l'animation locale du territoire, l'encouragement au développement des pratiques culturelles, artistiques et théâtrales. Le monde associatif, vecteur de lien social et de bien-être pour la population, se verra porter un intérêt particulier via la reconduction du FAR Animation Locale et le renforcement du Fonds d'Appui aux Projets Associatifs (FAPA) qui enregistre une augmentation de 6 %.

La dernière rubrique, qui s'élève à **17.891.065 €**, en baisse de 1,2 M€, concerne les **moyens d'administration et de gestion financière**. Elle retrace l'ensemble des dépenses nécessaires à l'activité de l'administration départementale avec un objectif permanent de maîtrise des dépenses publiques.

La section de fonctionnement comporte les crédits correspondant principalement aux dépenses liées aux moyens humains et matériels ainsi qu'aux charges à caractère général. De plus, il est nécessaire d'inscrire 1.300.000 € au titre de notre contribution au Fonds de péréquation des DMTO, en baisse par rapport au Budget Primitif 2024 compte tenu de la chute des DMTO.

En investissement, les crédits correspondent notamment aux rénovations et aux réhabilitations du patrimoine départemental intégrant les exigences liées à la transition énergétique ainsi qu'aux différents équipements en mobiliers, matériels et véhicules nécessaires à l'exécution des missions de service public de notre collectivité.

Les inscriptions de crédits en gestion financière correspondent au remboursement de l'annuité de la dette.

Je vous propose d'approuver le projet de Budget Primitif pour 2025 qui vous est soumis en adoptant le délibération suivante :

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

DECIDE :

Article unique. - Le Budget Primitif de l'exercice 2025 est adopté pour un montant s'équilibrant, en dépenses et en recettes, à la somme de **312.163.412 €** en mouvements réels et à la somme de **348.987.369 €** en mouvements budgétaires.



Marc FLEURET